

# REGLEMENT DU JEU GRATUIT ET SANS OBLIGATION D'ACHAT

*« Déposez votre CV et relaxez-vous ! »*

## 1 OBJET

**1.1** Monsieur RADUFE Philippe exerçant sous l'enseigne PREview CONSEIL, N° SIRET : 489 783 050 00011 NAF : 741G dont le siège social : MALBUISSON 38570 THEYS, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat accessible à l'adresse suivante : <http://www.previewconseil.com>

**1.2** L'opération se déroule du 1<sup>er</sup> mars 2008 au 13 juin 2008.

## 2 CONDITION DE PARTICIPATION

**2.1** Pourront participer à l'opération toutes personnes physique majeure résidant en France Métropolitaine ou DOM TOM, diplômées en informatique niveau Master 1 au moins, à la date du tirage au sort.

**2.2** Il ne sera accepté qu'un seul dépôt de curriculum vitae par candidat.

**2.3** La participation à l'opération implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité

**2.4** Chaque participant autorise Monsieur RADUFE Philippe exerçant sous l'enseigne PREview CONSEIL, à communiquer les CV aux entreprises qui lui en font la demande sans contrepartie de quelque nature que ce soit pour les participants.

## 3 DEROULEMENT DE L'OPERATION

**3.1** Pour participer à l'opération, le candidat devra adresser son curriculum vitae par l'intermédiaire du site : <http://www.previewconseil.com> ou directement à l'adresse suivante : [candidature@previewconseil.com](mailto:candidature@previewconseil.com), pendant la durée de l'opération.

## 4 DESIGNATION DES GAGNANTS

**4.1** Les gagnants seront tirés au sort parmi les curriculum vitae déposés le 13 Juin 2008 au plus tard, date de clôture du jeu.

**4.2** Les curriculum vitae seront transformés en bulletin papier ne comportant que les nom, prénom adresse postale et adresse mail du candidat. Ces bulletins seront placés dans une urne et tirés au sort.

**4.3** Le tirage au sort aura lieu le 17 juin 2008 à 20 heures.

**4.4** Il sera tiré au sort des suppléants éventuels, pour le cas où ils s'avérerait après vérification qu'une ou plusieurs participations tirées au sort n'avaient pas la qualité requise pour participer ; avoir fait une fausse déclaration ou pour tout autre motif entraînant la nécessité d'attribuer le lot à une autre personne, notamment si le courrier adressé au gagnant revenait avec la mention « n'habite pas à l'adresse indiquée ».

## 5 LES LOTS ET LEUR ATTRIBUTION

**5.1** 1<sup>er</sup> lot : 1 séjour détente « VITARELAX » de 5 jours pour 1 personne (hors hébergement et repas) prix public : 225 € aux Thermes d'Allevard (Isère) à utiliser du 20 juin 2008 au 8 novembre 2008.

**5.2** 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lots : 1 soirée détente « VITARELAX » pour 1 personne (hors hébergement et repas) prix public : 45 € aux Thermes d'Allevard (Isère) à utiliser du 20 juin 2008 au 8 novembre 2008.

**5.3** Les gagnants seront informés par mail, et recevront leur lot par courrier à l'adresse indiquée dans leur mail ou sur leur curriculum vitae.

**5.4** En raison de la confidentialité des candidatures, l'identité des gagnants sera déposée en l'étude de l'Huissier de Justice où est déposé le présent règlement mais ne souffrira d'aucune publication.

**5.5** Chaque lot offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

**5.6** Monsieur RADUFE Philippe exerçant sous l'enseigne PREview CONSEIL ne saurait être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, ce jeu devait être partiellement ou totalement modifié. Dans ce cas, le présent règlement ferait l'objet d'un avenant déposé chez Maître PAYSAN.

## **6 DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

**6.1** Le règlement complet est déposé chez SCP Christine Paysan, Huissier de Justice Associé, 1036 av Ambroise Croizat 38920 CROLLES.

**6.2** Une copie du présent règlement sera adressée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite à Monsieur RADUFE Philippe – Malbuisson – 38570 THEYS, contre remboursement du timbre au tarif lent en vigueur.